



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2017-060

PUBLIÉ LE 7 JUIN 2017

Sommaire

74_Préf_Präfecture de Haute-Savoie

74-2017-06-06-003 - Arrêté modificatif PRE/SG/MCI/2017-0002 du 6 juin 2017 modifiant l'arrêté n° 2015-0009 du 11/12/15 portant composition de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) de la Haute-Savoie (4 pages)	Page 3
74-2017-06-06-002 - Arrêté modificatif PREF/SG/MCI/2017-0001 du 06/06/17 modifiant l'arrêté n° 2014296-0009 du 23 octobre 2014 portant désignation des représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementales des valeurs locatives des locaux (2 pages)	Page 8
74-2017-06-06-004 - Arrêté modificatif PREF/SG/MCI/2017-0003 du 6 juin 2017 modifiant l'arrêté n°2014296-0008 du 23/10/14 portant désignation des représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des impôts directs locaux (CDIDL) de la Haute-Savoie (2 pages)	Page 11
74-2017-06-06-005 - Arrêté modificatif PREF/SG/MCI/2017-0004 du 06/06/17 modifiant l'arrêté n° 2015-0002 du 18/05/15 portant composition de la commission départementales des impôts directs locaux (CDIDL) de la Haute-Savoie (3 pages)	Page 14

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2017-06-06-003

Arrêté modificatif PRE/SG/MCI/2017-0002 du 6 juin 2017
modifiant l'arrêté n° 2015-0009 du 11/12/15 portant
composition de la commission départementale des valeurs
locatives des locaux professionnels (CDVLLP) de la
Haute-Savoie



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

**Arrêté MODIFICATIF PREF/SG/MCI/2017-0002 du 6 juin 2017
modifiant l'arrêté n° 2015-0009 du 11 décembre 2015 portant composition de la commission
départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) de la Haute-Savoie**

VU le code général des impôts ;

VU la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 modifiée, notamment son article 34 ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 fixant les modalités de mise en place et de fonctionnement des commissions départementales des valeurs locatives des locaux professionnels et des commissions départementales des impôts directs locaux, modifié par le décret n°2014-745 du 30 juin 2014 ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU la délibération CD-2015-011 du 27 avril 2015 du conseil départemental de la Haute-Savoie portant désignation des représentants du conseil départemental auprès de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département de la Haute-Savoie et de leurs suppléants ;

VU la lettre du 29 septembre 2014 de l'association départementale des maires portant désignation des représentants des maires et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre auprès de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département de la Haute-Savoie et de leurs suppléants ;

VU la lettre du 21 juillet 2015 de l'association départementale des maires portant désignation d'un nouveau représentant des maires auprès de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département de la Haute-Savoie ;

VU la lettre du 28 février 2017 de l'association départementale des maires portant désignation de deux nouveaux représentants des maires auprès de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° 2014296-0008 du 23 octobre 2014 portant désignation des représentants des contribuables au sein de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département de la Haute-Savoie ainsi que de leurs suppléants, après consultation de la Chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Savoie en date du 10 juillet 2014, de la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Haute-Savoie en date du 10 juillet 2014, des organisations d'employeurs au niveau interprofessionnel les plus représentatives et des organisations représentatives des professions libérales du département de la Haute-Savoie en date du 10 juillet 2014 ;

VU l'arrêté modificatif PREF/SG/MCI/2017-0001 du 6 juin 2017 portant désignation des représentants des contribuables au sein de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département de la Haute-Savoie ainsi que de leurs suppléants, après consultation de la Chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Savoie en date du 6 janvier 2017, de la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Haute-Savoie en date du 6 janvier 2017, des organisations d'employeurs au niveau interprofessionnel les plus représentatives et des organisations représentatives des professions libérales du département de la Haute-Savoie en date du 6 janvier 2017 et du 1^{er} mars 2017 ;

Considérant qu'il est procédé à une nouvelle désignation lorsqu'un membre de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels démissionne, perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné ou est hors d'état d'exercer ses fonctions, conformément à l'article 4 du décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 susvisé ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants du conseil départemental au sein de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département de la Haute-Savoie s'élève à deux ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des maires est de quatre ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre est de quatre ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des contribuables s'élève à neuf ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer la liste des membres de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département de la Haute-Savoie dans les conditions prévues aux articles 1^{er} à 4 du décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 susvisé ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

L'arrêté n° 2015-0009 du 11 décembre 2015 est modifié comme suit, en son article 1er :

Mr MAURE Sébastien, commissaire titulaire représentant des maires, est désigné en remplacement de Mr FLAMMIER Guy.

Mr BRON Marc, commissaire suppléant représentant des maires, est désigné en remplacement de Mr PICCONE Jean-François.

Mr DJELLOUL Marc, commissaire titulaire représentant des contribuables, est désigné en remplacement de Mr COL Gérard.

Mme MICHAUD Isabelle, commissaire suppléante représentante des contribuables, est désignée en remplacement de Mr ONORATI Patrick.

Mr MOSSIERE Alain, commissaire titulaire représentant des contribuables, est désigné en remplacement de Mr CARLIER Martial.

Mr TRUCHET Patrick, commissaire titulaire représentant des contribuables, est désigné en remplacement de Mr ALBORINI Gérard.

Mr ANDRES Frédéric, commissaire suppléant représentant des contribuables, est désigné en remplacement de Mr PAÏS David.

Mme LCHAT Delphine, commissaire suppléante représentante des contribuables, est désignée en remplacement de Mme TRIOMPHE Marie-Joëlle.

ARTICLE 2 :

La commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département de la Haute-Savoie en formation plénière est composée comme suit :

AU TITRE DES REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Titulaires	Suppléants
HEISON Christian	BOCCARD Bernard
LHUILIER Myriam	LEI Josiane

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES MAIRES :

Titulaires	Suppléants
DAVIET Roland	BRON Marc
MAURE Sébastien	JULLIEN Catherine
BAUD Jean François	TRABICHET Yannick
AMOUDRUZ Michelle	CHEMINAL Yves

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE A FISCALITE PROPRE :

Titulaires	Suppléants
DE SMEDT Michel	DOUBLET Gabriel
VALLI Stéphane	SAVOINI Serge
GUITTON Christophe	COUTIN Michel
BUDAN Frédéric	BOSLAND Jean-Paul

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES CONTRIBUABLES :

Titulaires	Suppléants
DJELLOUL Marc	HYZARD Jean-Louis
MONOD Grégory	BROISIN Jean-Yves
MERMILLOD-BLONDIN Hubert	MICHAUD Isabelle
MOSSIERE Alain	BIGGERI René
TRUCHET Patrick	ANDRES Frédéric
CORNIER Jean-Claude	LUCOTTE Patrick
FALCOMATA André	GRARD Gilbert
ETIENNE Eddy	VIGNUDA Jacques
CACHAT Gilles	LACHAT Delphine

ARTICLE 3 :

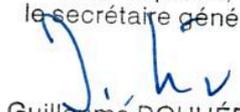
Le secrétaire général et le gérant intérimaire de la direction départementale des Finances publiques de la Haute-Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie,

Le préfet,

Pour le préfet,
le secrétaire général


Guillaume DOUHÉRET

Adresse postale : Rue du 30ème Régiment d'infanterie - BP 2332 - 74034 ANNECY CEDEX
tel : 04.50.33.60.00 - Fax : 04.50.52.90.05 - <http://www.haute-savoie.pref.gouv.fr>

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2017-06-06-002

Arrêté modificatif PREF/SG/MCI/2017-0001 du 06/06/17
modifiant l'arrêté n° 2014296-0009 du 23 octobre 2014
portant désignation des représentants des contribuables
appelés à siéger au sein de la commission départementales
des valeurs locatives des locaux



PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

**Arrêté MODIFICATIF PREF/SG/MCI/2017-0001 du 6 juin 2017
modifiant l'arrêté n° 2014296-0009 du 23 octobre 2014 portant désignation des représentants des
contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives des
locaux professionnels (CDVLLP) de la Haute-Savoie**

VU le code général des impôts ;

VU la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 modifiée, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 fixant les modalités de mise en place et de fonctionnement des commissions départementales des valeurs locatives des locaux professionnels et des commissions départementales des impôts directs locaux, modifié par le décret n°2014-745 du 30 juin 2014, notamment son article 1^{er} ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU le courriel en date du 10 avril 2017 par lequel la Chambre de commerce et de l'industrie de la Haute-Savoie a proposé deux candidats ;

VU le courriel en date du 3 mai 2017 par lequel la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Haute-Savoie a proposé trois candidats ;

VUS les courriels en date du 15 février 2017 et du 14 avril 2017 par lesquels les organisations représentatives des professions libérales dans le département de la Haute-Savoie ont chacune proposé un candidat ;

Considérant qu'il est procédé à une nouvelle désignation lorsqu'un membre de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels démissionne, perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné ou est hors d'état d'exercer ses fonctions, conformément à l'article 4 du décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 susvisé ;

Considérant que le représentant de l'État dans le département désigne les représentants des contribuables dans le délai de trois mois suivant la date de l'événement qui déclenche la nouvelle désignation, après consultation des organismes ou associations sollicités ayant proposé des candidats ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des contribuables s'élève à neuf ;

Considérant que trois représentants des contribuables doivent être désignés après consultation de la Chambre de commerce et d'industrie territorialement compétente ;

Considérant qu'un représentant titulaire et un représentant suppléant des contribuables doivent être renouvelés après consultation de la Chambre de commerce et d'industrie territorialement compétente ;

Considérant que la Chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Savoie a, par courriel en date du 10 avril 2017, proposé deux candidats ;

Considérant que deux représentants des contribuables doivent être désignés après consultation de la Chambre des métiers et de l'artisanat territorialement compétente ;

Considérant que deux représentants titulaires et un représentant suppléant des contribuables doivent être

renouvelés après consultation de la Chambre des métiers et de l'artisanat territorialement compétente ;

Considérant que la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Haute-Savoie a, par courriel en date du 3 mai 2017, proposé trois candidats ;

Considérant qu'un représentant des contribuables doit être désigné après consultation des organisations représentatives des professions libérales dans le département ;

Considérant qu'un représentant suppléant des contribuables doit être renouvelé après consultation des organisations représentatives des professions libérales dans le département ;

Considérant que les organisations représentatives des professions libérales dans le département ont, par courriels en date du 15 février 2017 et 14 avril 2017, chacune proposé un candidat ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner, selon les modalités susmentionnées, les représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels du département de la Haute-Savoie ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{ER} :

L'arrêté n° 2014296-0009 du 23 octobre 2014 est modifié comme suit, en son article 1er :

Mr DJELLOUL Marc, commissaire titulaire représentant des contribuables, est désigné en remplacement de Mr COL Gérard.

Mme MICHAUD Isabelle, commissaire suppléante représentante des contribuables, est désignée en remplacement de Mr ONORATI Patrick.

Mr MOSSIERE Alain, commissaire titulaire représentant des contribuables, est désigné en remplacement de Mr CARLIER Martial.

Mr TRUCHET Patrick, commissaire titulaire représentant des contribuables, est désigné en remplacement de Mr ALBORINI Gérard.

Mr ANDRES Frédéric, commissaire suppléant représentant des contribuables, est désigné en remplacement de Mr PAÏS David.

Mme LACHAT Delphine, commissaire suppléante représentante des contribuables, est désignée en remplacement de Mme TRIOMPHE Marie-Joëlle.

ARTICLE 2 :

Le secrétaire général et le gérant intérimaire de la direction départementale des Finances publiques de la Haute-Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Le préfet,

Pour le préfet,
le secrétaire général


Guillaume DOUHÉRET

Adresse postale : Rue du 30^{ème} Régiment d'infanterie - BP 2332 - 74034 ANNECY CEDEX
tel : 04.50.33.60.00 - Fax : 04.50.52.90.05 - <http://www.haute-savoie.pref.gouv.fr>

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2017-06-06-004

Arrêté modificatif PREF/SG/MCI/2017-0003 du 6 juin 2017 modifiant l'arrêté n°2014296-0008 du 23/10/14 portant désignation des représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des impôts directs locaux (CDIDL) de la Haute-Savoie



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

**Arrêté MODIFICATIF PREF/SG/MCI/2017-0003 du 6 juin 2017
modifiant l'arrêté n° 2014296-0008 du 23 octobre 2014 portant désignation des représentants des
contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des impôts directs locaux
(CDIDL) de la Haute-Savoie**

VU le code général des impôts ;

VU la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 modifiée, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 fixant les modalités de mise en place et de fonctionnement des commissions départementales des valeurs locatives des locaux professionnels et des commissions départementales des impôts directs locaux, modifié par le décret n°2014-745 du 30 juin 2014, notamment son article 1^{er} ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU le courriel en date du 10 avril 2017 par laquelle la Chambre de commerce et de l'industrie de la Haute-Savoie a proposé un candidat ;

VU le courriel en date du 3 mai 2017 par laquelle la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Haute-Savoie a proposé un candidat ;

Considérant qu'il est procédé à une nouvelle désignation lorsqu'un membre de la commission départementale des impôts directs locaux démissionne, perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné ou est hors d'état d'exercer ses fonctions, conformément à l'article 9 du décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 susvisé ;

Considérant que le représentant de l'État dans le département désigne les représentants des contribuables dans le délai de trois mois suivant la date de l'événement qui déclenche la nouvelle désignation, après consultation des organismes ou associations sollicitées ayant proposé des candidats ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des contribuables s'élève à cinq ;

Considérant que deux représentants des contribuables doivent être désignés après consultation de la Chambre de commerce et d'industrie territorialement compétente ;

Considérant qu'un représentant suppléant des contribuables doit être renouvelé après consultation de la Chambre de commerce et d'industrie territorialement compétente ;

Considérant que la Chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Savoie a, par courriel en date du 10 avril 2017, proposé un candidat ;

Considérant que deux représentants des contribuables doivent être désignés après consultation de la Chambre des métiers et de l'artisanat territorialement compétente ;

Considérant qu'un représentant suppléant des contribuables doit être renouvelé après consultation de la Chambre des métiers et de l'artisanat territorialement compétente ;

Considérant que la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Haute-Savoie a, par courriel en date du 3 mai 2017, proposé un candidat ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner, selon les modalités susmentionnées, les représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des impôts directs locaux du département de la Haute-Savoie ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{ER} :

L'arrêté n° 2014296-0008 du 23 octobre 2014 est modifié comme suit, en son article 1er :

Mr DEGRYSE Henri, commissaire suppléant représentant des contribuables, est désigné en remplacement de Mme VIOLLAND Arièle.

Mr CHAMBAT Jean-Pierre, commissaire suppléant représentant des contribuables, est désigné en remplacement de Mme GARDE Michèle.

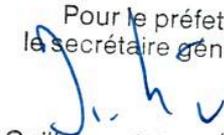
ARTICLE 2 :

Le secrétaire général et le gérant intérimaire de la direction départementale des Finances publiques de la Haute-Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Le préfet,

Pour le préfet,
le secrétaire général

Guillaume DOUHÉRET

Adresse postale : Rue du 30ème Régiment d'infanterie - BP 2332 - 74034 ANNECY CEDEX
tel : 04.50.33.60.00 - Fax : 04.50.52.90.05 - <http://www.haute-savoie.pref.gouv.fr>

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2017-06-06-005

Arrêté modificatif PREF/SG/MCI/2017-0004 du 06/06/17
modifiant l'arrêté n° 2015-0002 du 18/05/15 portant
composition de la commission départementales des impôts
directs locaux (CDIDL) de la Haute-Savoie



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

**Arrêté MODIFICATIF PREF/SG/MCI/2017-0004 du 6 juin 2017
modifiant l'arrêté n° 2015-0002 du 18 mai 2015 portant composition de la commission départementale
des impôts directs locaux (CDIDL) de la Haute-Savoie**

VU le code général des impôts ;

VU la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 modifiée, notamment son article 34 ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 fixant les modalités de mise en place et de fonctionnement des commissions départementales des valeurs locatives des locaux professionnels et des commissions départementales des impôts directs locaux, modifié par le décret n°2014-745 du 30 juin 2014 ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU la délibération n° CD-2015-011 du 27 avril 2015 du conseil départemental de la Haute-Savoie portant désignation du représentant du conseil départemental auprès de la commission départementale des impôts directs locaux du département de la Haute-Savoie ainsi que de son suppléant ;

VU la lettre du 29 septembre 2014 de l'association départementale des maires portant désignation des représentants des maires et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre auprès de la commission départementale des impôts directs locaux du département de la Haute-Savoie ainsi que de leurs suppléants ;

VU l'arrêté n°2014296-0008 du 23 octobre 2014 portant désignation des représentants des contribuables au sein de la commission départementale des impôts directs locaux du département de la Haute-Savoie ainsi que de leurs suppléants, après consultation de la Chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Savoie en date du 10 juillet 2014, de la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Haute-Savoie en date du 10 juillet 2014 et des organisations représentatives des professions libérales du département de la Haute-Savoie en date du 10 juillet 2014 ;

VU l'arrêté modificatif PREF/SG/MCI/2017-0003 du 6 juin 2017 portant désignation des représentants des contribuables au sein de la commission départementale des impôts directs locaux du département de la Haute-Savoie ainsi que de leurs suppléants, après consultation de la Chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Savoie en date du 6 janvier 2017 et de la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Haute-Savoie en date du 6 janvier 2017 et des organisations représentatives des professions libérales du département de la Haute-Savoie en date du 6 janvier 2017 ;

Considérant qu'il est procédé à une nouvelle désignation lorsqu'un membre de la commission départementale des impôts directs locaux démissionne, perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné ou est hors d'état d'exercer ses fonctions, conformément à l'article 9 du décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 susvisé ;

Considérant que le conseil départemental dispose d'1 représentant auprès de la commission départementale des impôts directs locaux du département de la Haute-Savoie ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des maires est de 3 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre est de 2 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des contribuables s'élève à 5 ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer la liste des membres de la commission départementale des impôts directs locaux du département de la Haute-Savoie dans les conditions prévues aux articles 6 à 9 du décret n° 2013-993 du 7 novembre 2013 susvisé ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{ER} :

L'arrêté n° 2015-0002 du 18 mai 2015 est modifié comme suit, en son article 1er :

Mr DEGRYSE Henri, commissaire suppléant représentant des contribuables, est désigné en remplacement de Mme VIOLLAND Arièle.

Mr CHAMBAT Jean-Pierre, commissaire suppléant représentant des contribuables, est désigné en remplacement de Mme GARDE Michèle.

ARTICLE 2 :

La commission départementale des impôts directs locaux du département de la Haute-Savoie en formation plénière est composée comme suit :

AU TITRE DE REPRESENTANT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Titulaire	Suppléant
MUDRY Raymond	MAHUT Patricia

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES MAIRES :

Titulaires	Suppléants
MARTIN Jean-Claude	EVRARD Nicolas
PILLOUX Gilles	LAURAT Yves
LUTZ Michèle	BOSSON Alain

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE A FISCALITE PROPRE :

Titulaires	Suppléants
ANSELME Christian	DEAGE Joseph
FOREL Bruno	PENASA Bruno

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES CONTRIBUABLES :

Titulaires	Suppléants
BUTTAY Jean-François	DEGRYSE Henri
VAGNOUX Claude	CLERC Jean-Claude
REVIL Christophe	APPERTET Alain
BADO David	CHAMBAT Jean-Pierre
MARINI Christelle	SALEH Olivier

ARTICLE 3 :

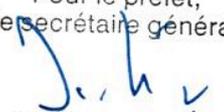
Le secrétaire général et le gérant intérimaire de la direction départementale des Finances publiques de la Haute-Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie,

Le préfet,

Pour le préfet,
le secrétaire général


Guillaume DOUHÉRET

Adresse postale : Rue du 30ème Régiment d'infanterie - BP 2332 - 74034 ANNECY CEDEX
tel : 04.50.33.60.00 - Fax : 04.50.52.90.05 - <http://www.haute-savoie.pref.gouv.fr>